



## Procès-verbal

### Commission des Règlements

Réunion du :	25 septembre 2023
A :	BESANCON – Salle Michel Rouillaud
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. FAIVRE VUILLIN. JOURNOT. MAITRE. VIENOT.
Excusés :	MM. CRETENET. HOFF. KHELIFI. VANOOTEDEM.

#### **. LITIGE.**

#### **LITIGE N°01 BELFORT SUD 2 / DELLE SR 1. DEPARTEMENTAL 1 – Gr A du 03/09/2023**

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match  
Joueur sous le coup d'une suspension.

**PV Interne**

\*\*\*\*\*

#### **LITIGE N°02 FRAMBOUHANS / NOEL CERNEUX 2. COUPE HAUT DOUBS CREER BATIR – Gr G du 10/09/2023**

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match  
Licencié sous le coup d'une suspension.

**PV Interne**

\*\*\*\*\*

#### **. LITIGE N°04 ABBEVILLERS VANDONCOURT 1 / ROUGEGOUTTE CHAUX 2. Seniors D3 – Gr A du 03/09/2023**

Courrier du club de ABBEVILLERS VANDONCOURT pour une demande d'évocation suite au match ABBEVILLERS VANDONCOURT 1 / ROUGEGOUTTE CHAUX 2. ROUGEGOUTTE CHAUX 2 ayant plus de 3 joueurs qui avaient participé au match de coupe crédit mutuel ROUGEGOUTTE CHAUX 1 / LES FORGES AUDINCOURT le 27/08/2023

**La commission,**

**Attendu la demande d'évocation du club de ABBEVILLERS VANDONCOURT par mail officiel en date du 07 septembre 2023**

**Attendu l'article 187 – Alinéa 2 des règlements de la FFF**

- 2. - Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :**
- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;**
  - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;**
  - d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;**

–d’inscription sur la feuille de match d’un joueur venant de l’étranger et n’ayant pas fait l’objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;  
–d’infraction définie à l’article 207 des présents règlements.

**Dit la demande d’évocation non recevable**

**Confirme le résultat du match ABBEVILLERS VANDONCOURT / ROUGEGOUTTE CHAUX 2 score 0 - 4**

**Impute au club de ABBEVILLERS VANDONCOURT les frais de confirmation de réserve.**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N°05 PLATEAU U13 – JOUR DE COUPE N°1 – ASFC BELFORT 1 du 09/09/2023**

Dossier transmis par la commission Développement et Animation des pratiques jeunes U6 à U13. Absence de numéro de licence sur tous les joueurs de ASFC BELFORT inscrits sur la feuille de match.

**La commission,**

**Attendu qu’après contrôle auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté, un seul joueur était qualifié mais numéro de licence non mentionné sur la feuille de match**

**Attendu qu’après contrôle auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté, les 9 (neuf) autres joueurs inscrits sur la feuille de match n’étaient pas qualifiés**

**Donne plateau perdu par pénalité au club de ASFC BELFORT**

**Inflige l’amende réglementaire de 77 euros au club de ASFC BELFORT pour plateau perdu par pénalité**

**Inflige l’amende réglementaire de 450 euros (50 euros x 9) au club de ASFC BELFORT pour joueurs non qualifiés**

**Rappelle les dirigeants du club de ASFC BELFORT aux devoirs de leur charge.**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N°06 – VOUEAUCOURT / GRANDVILLARS – Seniors F à 11 NIVEAU 2 – Gr D du 10/09/2023**

Match non joué

Mails du club de GRANDVILLARS

Mails du District DTB

**La commission,**

**Attendu que le club de GRANDVILLARS a demandé au club de VOUEAUCOURT une demande de modification de jour et horaire de match**

**Attendu que sans l’accord des deux clubs, le District a maintenu le match au jour et horaire programmé initialement**

**Donne match perdu par forfait (-1 point) au club de GRANDVILLARS pour en reporter bénéfice au club de VOUEAUCOURT score 3 – 0**

**Inflige l’amende réglementaire de 35 euros au club de GRANDVILLARS pour forfait non déclaré**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N°07 – CHEVREMONT 2 / FC BETHONCOURT 2 – Coupe HDCB phase 1 – Gr J du 10/09/2023**

Forfait déclaré de l’équipe de FC BETHONCOURT 2 en application article 12 du Règlement des compétitions Seniors du District DTB

Forfait déclaré de l’équipe de FC BETHONCOURT 1

**La commission,**

**Attendu le forfait déclaré de l'équipe de FC BETHONCOURT 1 pour le match de coupe HDCB en date du 09/09/2023 par mail officiel du club**

**Attendu l'article 12 – Forfait simple – du règlements des compétitions seniors du District « Lorsqu'une des équipes d'un club (District – Ligue ou National) est constaté forfait (déclaré ou non déclaré) pour un match officiel, toutes les équipes de District inférieures à cette équipe seront également déclarées « forfait », si elles ont aussi un match officiel le même week-end »**

**Donne match perdu par forfait (-1 point) à FC BETHONCOURT 2 pour en donner bénéfice à CHEVREMONT 2 (score 3 – 0)**

**Inflige l'amende réglementaire de 35 euros au club de FC BETHONCOURT pour forfait déclaré**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N°08 – ASM BELFORT 2 / AUDINCOURT AS 1 – U18 Excellence du 10/09/2023**

Réserve d'avant match du club de AUDINCOURT confirmé par mail officiel en date 10/09/2023

« Je soussigné EL HA Nizar licence n° 2547637021 capitaine du club de AS AUDINCOURT formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ASM BELFORTAINE FC pour le motif suivant : des joueurs du club de ASM BELFORTAINE FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

**La commission,**

**Attendu la réserve d'avant match formulée par le club de AUDINCOURT**

**Attendu la confirmation de réserve par mail officiel du club en date du 10/09/2023**

**Dit la réserve d'avant match formulée par le club d'AUDINCOURT recevable en la forme**

**Après contrôle de la feuille de match ASM BELFORTAINE FC 1 / AJ AUXERRE 2 en date du 03/09/2023**

**Attendu que le joueur BURGY Tom licence 2546835451, inscrit sur la feuille de match ASM BELFORTAINE FC 2 / AS AUDINCOURT du 10/09/2023 a participé à la rencontre ASM BELFORTAINE FC1 / AJ AUXERRE 2 du 03/09/2023**

**Donne match perdu par pénalité (-1 point) au club de ASM BELFORTAINE FC 2 pour en reporter bénéfice au club de AS AUDINCOURT (score 0 – 2)**

**Inflige l'amende réglementaire de 77 euros au club de ASM BELFORTAINE FC pour match perdu par pénalité.**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N°09 BELFORT SUD 1 / SELONCOURT 1. U15 D2 Automne – Gr H du 09/09/2023**

Réserve technique du club de SELONCOURT confirmée par mail officiel en date du 09/09/2023.

« Je soussigné DEPERT Christophe dirigeant U15 FC SELONCOURT numéro de licence 1338802875 pose réserve sur la totalité de l'équipe de BELFORT SUD au minima 3 licences incomplètes et 1 licence non qualifier »

**La commission,**

**Attendu que la réserve technique posée par le club de SELONCOURT, a été confirmée par mail officiel le 09/09/2023**

**Dit la réserve non recevable en la forme car insuffisamment motivée**

**Impute les frais de confirmation de réserve au club de SELONCOURT.**

**Inflige l'amende réglementaire de 35 euros à BELFORT SUD pour transmission tardive supérieure à 3 jours de la FMI.**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N°10 L'ISLE SUR LE DOUBS 3 / DAMBELIN. Seniors D3 – Gr D du 10/09/2023**

Absence de FMI, de feuille de match, match non joué

**La commission,**

**Attendu que le club de L'ISLE SUR LE DOUBS n'a pas pu présenter une FMI en état de marche**

**Attendu que le club de L'ISLE SUR LE DOUBS n'a pas pu présenter de feuille de match papier**

**Attendu que le match n'a pas pu se jouer**

**Donne match perdu par forfait (-1 point) au club de L'ISLE SUR LE DOUBS pour en donner bénéfice au club de DAMBELIN (score 0 – 3)**

**Inflige l'amende réglementaire de 35 euros au club de L'ISLE SUR LE DOUBS pour forfait déclaré**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N° 11 MATHAY 1 / VALDOIE SC 2. Seniors D2 – Gr A du 10/09/2023**

Demande de droit d'évocation du club de VALDOIE SC formulée par mail officiel en date du 11/09/2023

« Le club du SCM VALDOIE souhaite effectuer une demande d'évocation auprès de la commission compétente (au regard des règlements généraux de la FFF) concernant l'inscription sur la feuille de match et la participation du joueur suspendu Mehdi AZOUGAGH n° de licence 1324023240, à la rencontre MATHAY / SCM VALDOIE 2 (n° 26532640), Départementale 2 groupe A en date du dimanche 10 septembre 2023.

En effet, ledit joueur précédemment cité, a écopé d'une suspension d'un match ferme, date d'effet le 19/06/2023, sanction qui n'a jamais été purgée avec l'équipe fanion de l'UOP MATHAY depuis cette date. »

**La commission,**

**Attendu que l'équipe de UOP MATHAY a joué 3 (trois) rencontres, le 20/08 et 27/08 en Coupe de France, le 03/09 en championnat**

**Considère que le joueur AZOUGAGH Mehdi a purgé sa suspension**

**Dit le joueur AZOUGAGH Mehdi qualifié pour la rencontre MATHAY / VALDOIE 2 du 10/09/2023**

**Confirme le résultat de la rencontre score 6 – 1 pour UOP MATHAY**

**Impute les droits de confirmation de réserve au club de SCM VALDOIE**

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N° 12 – ENT. MEZIRE DAMPIERRE 2 / ARCEY 1 – Coupe U18 AESIO du 16/09/2023**

Réserve d'avant match du club de ARCEY, confirmée par mail officiel en date du 18/09/2023

« Je soussigné VALY BENJAMIN licence 2544484904 dirigeant du club de US ARCEY formule des réserves pour le motif suivant : par rapport à leur dernière rencontre, il semblerait qu'un nombre trop important de joueurs de l'équipe U18 A soient redescendus pour jouer avec l'équipe B en coupe ce qui fausse l'équité sportive »

**La commission**

Attendu la réserve d'avant match du club de ARCEY confirmée par mail officiel en date du 18/09/2023

Dit la réserve non recevable en la forme car insuffisamment motivée

Impute au club de ARCEY les frais de confirmation de réserve

Suite litige 13 pour résultat de ce match

\*\*\*\*\*

**. LITIGE N° 13 – BESANCON FOOT 1 / ENT. MEZIRE DAMPIERRE 1 – Trophée U18 AESIO et ENT. MEZIRE DAMPIERRE 2 / ARCEY 1 – Coupe U18 AESIO du 16/09/2023**

Suite litige 12

Forfait non déclaré de ENT. MEZIRE DAMPIERRE 1

**La commission**

Attendu le forfait non déclaré de l'équipe de ENT. MEZIRE DAMPIERRE 1 pour le match Trophée U18 AESIO contre BESANCON FOOTBALL le 16/09/2023

Attendu l'article 12 – Forfait simple – du règlements des compétitions seniors du District « Lorsqu'une des équipes d'un club (District – Ligue ou National) est constaté forfait (déclaré ou non déclaré) pour un match officiel, toutes les équipes de District inférieures à cette équipe seront également déclarées « forfait », si elles ont aussi un match officiel le même week-end »

Donne match perdu par forfait à ENT. MEZIRE DAMPIERRE 2 et dit le club de ARCEY qualifié pour le tour suivant (score 0 – 3).

Inflige l'amende réglementaire de 65 euros au club de ENT. MEZIRE DAMPIERRE pour forfait non déclaré de l'équipe ENT. MEZIRE DAMPIERRE 1

Inflige l'amende réglementaire de 25 euros au club de ENT. MEZIRE DAMPIERRE pour forfait déclaré de l'équipe ENT. MEZIRE DAMPIERRE 2

\*\*\*\*\*

**. RESERVES NON CONFIRMEES.**

**MATCHES DU 16/09/2023**

FRASNE 2 / BESANCON VELOTTE 1

Coupe Crédit Mutuel

*Amende réglementaire aux clubs soulignés : 23 euros.*

**. FORFAITS SIMPLES DECLARES.**

**MATCHES DU 09 ET 10/09/2023**

MATHAY 1 / HERIMONCOURT 1

BESANCON VELOTTE / AVANNE AVENEY

U18 D2 – Gr D

SENIORS F à 8 – Gr A

**MATCHES DU 16 ET 17/09/2023**

BESANCON ESPERANCE / HAUT LISON

COURTEFONTAINE LES PLAINS 2 / MATHAY 2

SAINT HIPPOLYTE / ROUGEGOUTTE CHAUX 2

THISE CHALEZEULE 2 / GJ DOUBS CENTRE FOOT 2

MONTBELIARD ASC / CHATENOIS LES FORGES

ESSERT 1 / MONTREUX CHATEAU 2

CLERVAL ANTEUIL / FC BETHONCOURT

BELLEHERBE SANCEY / BESANCON VELOTTE 2

Coupe Crédit Mutuel

Coupe HDCB – Gr C

Coupe U18 AESIO

Coupe U18 AESIO

Coupe U15 AESIO

Coupe U15 AESIO

Coupe U15 AESIO

Coupe U15 AESIO

*Amende réglementaire aux clubs soulignés :*

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.  
Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

## . FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

### MATCHES DU 09 ET 10/09/2023

<u>BETHONCOURT 1</u> / ESSERT 2	Coupe HDCB – Gr K
FC 1 <sup>ER</sup> <u>PLATEAU 2</u> / VILLERS LE LAC 2	SENIORS D3 – Gr H
VOUJEAUCOURT 3 / <u>BEAUCOURT 2</u>	Coupe HDCB – Gr B
BESANCON VELOTTE 2 / <u>DOUBS SUD 2</u>	Coupe HDCB – Gr H
<u>AVANNE AVENEY</u> / CHATILLON DEVECEY	U15 D2 – Gr C
<u>ETALANS SAPINS SAONE 2</u> / GJ JEUNES SAUGAIS 2	U15 D2 – Gr D
<u>THISE CHALEZEULE 2</u> / GJ BIE DU DOUBS	U15 D2 – Gr E
<u>NOIDANS LES VESOUL</u> / COLOMBE LES VESOUL	Seniors F à 11 N. 2 – Gr B
ABBEVILLERS VANDONCOURT / <u>VALENTIGNEY FEM.</u>	Seniors F à 8 – Gr D
AUXON MISEREY / <u>MARNAY</u>	Seniors F à 8 – Gr A
<u>BETHONCOURT</u>	U11 Plateau de rentrée
<u>BETHONCOURT</u>	U13 Jour de Coupe

### MATCHES DU 16 ET 17/09/2023

LEVIER 2 / <u>BESANCON CLEMENCEAU 2</u>	Coupe BIGMAT LMHD
ROUGEGOUTTE CHAUX 2 / <u>VALDOIE 2</u>	Coupe BIGMAT LMHD
ENT.MONFAUCON 1 <sup>ER</sup> <u>PLATEAU</u> / PIERREF. LAVIRON	Seniors F à 11 Niv. 1
<u>VALENTIGNEY</u> / CHEVREMONT 2	Seniors F à 8 – Gr D
<u>AVANNE AVENEY</u> / ENT. LAC REMO CHAT. JOUX	U15 Coupe AESIO
PAYS MAICHOIS 2 / <u>GJ DE L'ARCHE 2</u>	U15 D2 Critérium – Gr B
PAYS MAICHOIS 2 / <u>LES FINS 2</u>	U13 – Gr 30

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.  
Jeunes Forfait déclaré hors délai 35 euros.

## . FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

### MATCHES DU 09 ET 10/09/2023

<u>ARBOUANS 1</u> / SAINTE SUZANNE 1	Coupe HDCB – Gr K
DOUBS SUD / <u>BESANCON CLEMENCEAU</u>	U18 D2 – Gr B

### MATCHES DU 16 ET 17/09/2023

BEAUCOURT 1 / <u>VILLARS ST MAUR. BUS. 2</u>	Coupe BIGMATb LMHD
DAMPIERRE 3 / <u>BEAUCOURT 2</u>	Coupe HDCB – Gr B
CLERVAL ANTEUIL / <u>BETHONCOURT</u>	U15 Coupe AESIO

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.  
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.

## . FORFAIT GENERAL.

BESANCON VELOTTE	U15 D2 – Gr C
ASC MONTBELIARD	U18 D2 – Gr E
FRANCHEVELLE	SENIORS F à 8 – Gr D
ROUGEGOUTTE CHAUX 2	U18 D2 – Gr F
AVANNE AVENEY 2	U15 D2 – Gr C

*Amende réglementaire aux clubs :*

*Seniors Dpt 1, Dpt 2 et Dpt 3 : 150 euros.*

*Seniors Dpt 4, Dpt 1 Futsal et Séniors Féminines : 75 euros.*

*Seniors Féminines à 8 : 50 euros*

*Jeunes U15 et U18 : 75 euros.*

*Jeunes animations sauf U7 U9 : 50 euros.*

\*\*\*\*\*

**Le Président,  
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,  
R. JOURNOT**

*RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.*